

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VERZEILLE DU 13 avril  
N° 450/2023**

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 20/04/23

ID : 011-211104088-20230413-4502023-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8

Vote par procuration : 1  
Convocation du 06/04/2023

Présents : Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Mohamed SABRI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration à Marie-Lyne EXPERT), Christian AUDIER  
Secrétaire de Séance : Frédéric Audier

Le treize avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Madame Marie-Lyne EXPERT, Première Adjointe.

**OBJET : Vote du Budget primitif M14 pour l'année 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2023 pour le vote du budget et au maximum jusqu'au 30 avril 2023, Madame Expert demande à Monsieur Frédéric AUDIER, adjoint au finance, d'exposer le contenu du budget en résumant les orientations générales.

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET APRES AVOIR DELIBERE

Adopte le budget primitif communal de l'exercice 2023 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	776 195,00	776 195,00
Investissement	357 986,67	357 986,67

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

En mairie le 13/04/2023  
Marie-Lyne Expert  
Par délégation du Maire

